



Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06
Date: 13 décembre 2006

LA CHAMBRE D'APPEL

Composée comme suit :

M. le juge Georghios M. Pikis, juge président
M. le juge Philippe Kirsch
Mme la juge Navanethem Pillay
M. le juge Sang-Hyun Song
M. le juge Erkki Kourula

Greffier : M. Bruno Cathala

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c/ THOMAS LUBANGA DYILO**

Public

**Procuration aux fins de la représentation des victimes a/0001/06, a/0002/06 et
a/0003/06 à l'audience du 14 décembre 2006**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo, Procureur
Mme Fatou Bensouda, Procureur Adjoint
M. Fabricio Guariglia, Premier substitut
du Procureur en appel
M. Ekkehard Withopf, Premier substitut
du Procureur

**Les représentants légaux des victimes
a/0001/06 à a/0003/06**

Me Luc Walley
Me Franck Mulenda

Le conseil de Thomas Lubanga Dyilo

Me Jean Flamme
Mme Véronique Pandanzyla

**Le Bureau du conseil public pour les
victimes**

Me Paolina Massidda

Le présent document contient une procuration du représentant légal des victimes a/0001/06, a/0002/06 et a/0003/06 aux fins de représentation à l'audience du 14 décembre 2006 relative à l'appel sur l'exception d'incompétence soulevée par la Défense en vertu de l'article 19-2-a du Statut de Rome.



Paolina Massidda
Conseil principal
Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 13 décembre 2006

À La Haye

BLANMAILLAND & ASSOCIÉS VENNOTEN

LUC WALLEYN
FRANCE BLANMAILLAND
LUC DENYS
PIERRE ROBERT
CELINE VERBROUCK

AVOCATS ASSOCIÉS
ADVOCATEN VENNOTEN

CHANTAL VAN CUTSEM
NICOLAS JACOBS
MOUNIR KADJAJ
SEVDA KARSİKAYA

AVOCATS - ADVOCATEN

PALEIZENSTRAAT 154 RUE DES PALAIS
BRUSSEL 1030 BRUXELLES
TEL 02 247 84 10 - Fax 02 241 76 93
E-MAIL luc.walleyn@blanmailland.be
URL : www.blanmailland.be

PROCURATION

Par la présente, procuration est donnée à Madame Paolina Massida de l'O.P.C.V., pour représenter les victimes a/0001/06 à a/0003/06 à l'audience du 14 décembre 2006 de la chambre d'appel dans l'affaire Procureur / Thomas Lubanga Dyilo.

Bruxelles, le 13 décembre 2006.

Luc Walley, représentant légal des victimes.